

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2024

GARANTIR UN REVENU DIGNE AUX AGRICULTEURS ET ACCOMPAGNER LA
TRANSITION AGRICOLE - (N° 2231)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° CE27

présenté par
M. de Fournas

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et à sa capacité à concourir à l'augmentation de la production pour satisfaire la souveraineté alimentaire française ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si nous soutenons évidemment les pratiques favorisant la transition environnementale des exploitations agricoles, nous considérons que celle-ci ne peut se faire au détriment de notre souveraineté alimentaire.

Nos capacités de production sont déjà considérablement mises à mal par l'inflation normative française et la surréglementation française par rapport aux normes européennes qui asphyxie les filières agricoles françaises.

Nous rappelons que, selon les projections de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), d'ici à 2050, la production alimentaire devra augmenter de 60 % pour nourrir une population mondiale de 9,3 milliards.

La transition environnementale ne doit pas aggraver la concurrence déloyale qui s'exerce sur le marché européen entre nos agriculteurs et ceux des pays membres. Il convient notamment de s'assurer que des alternatives aux produits phytosanitaires et aux intrants chimiques existent avant de prononcer leur interdiction.